
Formateur Juge-arbitre d'une compétition par équipes

Formateur FJAE2

Il est compétent pour organiser les formations, les mises à niveau technique, les évaluations et les épreuves permettant d'acquérir les qualifications d'arbitres JAE1 et JAE2.

Le candidat doit être titulaire de la qualification JAE2, confirmée pendant deux ans au moins. Le dossier de candidature doit rendre compte de la direction d'au moins deux rencontres par équipes en division nationale par an, d'une activité importante en matière de formation, de perfectionnement et de conseils de JAE1 et JAE2.

Les formations et les évaluations permettant d'acquérir les qualifications sont de la responsabilité de FJAE3 de la ligue ou extérieurs. Dans les ligues où il y a au moins un FJAE3, l'un de ceux-ci se voit confier la responsabilité d'analyser les rapports d'activité en matière de formation des JAE2, ainsi qu'en matière d'assistance en formation des FJAE2, de faire les propositions à la Commission Régionale d'Arbitrage afin que celle-ci, après validation, les présente au Bureau de ligue.

Formateur FJAE3

Il est compétent pour organiser les formations et les épreuves permettant d'acquérir les qualifications de juges-arbitres de compétition par équipes. Il est également compétent pour organiser les formations, les épreuves permettant d'acquérir les qualifications et les mises à niveau technique de FJAE2 et contrôler leur activité de formateurs.

Le candidat doit être titulaire de la qualification JAE2, confirmée pendant deux ans au moins. Le dossier de candidature doit rendre compte de la direction d'au moins deux rencontres par équipes en division nationale par an, d'une activité importante en matière de formation, de perfectionnement et de conseils de JAE1 et JAE2.

Avoir la qualification JAE3 et être proposé par le Président de Ligue.

La qualification FJAE3 sera proposée au Bureau Fédéral à la suite d'un court stage évaluatif de pédagogie et de méthodologie d'utilisation des outils pédagogique fédéraux.